



La Presse+

ACTUALITÉS, lundi 3 mars 2025 1355 mots, p. ACTUALITÉS_6

Aussi paru dans

2 mars - La Presse (site web)
2025

François Legault déclenche une enquête publique

Fiasco SAAQclic

Tommy Chouinard

La Presse

Québec - Le premier ministre François Legault se résout à déclencher une enquête publique sur le scandale SAAQclic après les révélations de La Presse montrant que son propre ministère a été informé des ratés de ce projet trois mois avant son lancement catastrophique.

En plus d'Éric Caire et de Geneviève Guilbault, le ministère du Conseil exécutif, qui relève directement du premier ministre, a eu droit à une présentation de SAAQclic en novembre 2022 dans laquelle il avait été question de voyants jaunes et rouges. La mise en service de cette plateforme informatique en février 2023 a été chaotique. La facture du projet a presque doublé par rapport au budget initial. Elle va dépasser les 1,1 milliard de dollars d'ici 2027.

Le 20 février, un rapport explosif de la vérificatrice générale (VG), Guylaine Leclerc, sur ce fiasco a soulevé une tempête qui n'a cessé de prendre de l'ampleur. L'opposition a talonné le gouvernement. Les révélations dans les médias, dont Le Devoir, Le Journal de Québec et La Presse, se sont multipliées.

Pour calmer la grogne, François Legault misait jusqu'ici sur l'annonce récente d'une enquête de l'Autorité des marchés publics (AMP) et d'une autre du ministère des Transports. Son gouvernement a également interpellé l'Unité permanente anticorruption (UPAC). Après la démission d'Éric Caire à titre de ministre de la Cybersécurité et du Numérique jeudi, le premier ministre a évoqué la possibilité d'une autre enquête. Sans jamais utiliser les mots « enquête publique », une option qu'il avait écartée en Chambre la semaine dernière malgré les pressions en ce sens des trois partis de l'opposition.

M. Legault s'est ravisé dimanche. « L'enjeu qui reste, c'est celui des responsabilités de chacun dans ce fiasco, aussi bien au niveau administratif que politique. Comment a-t-on pu en arriver à lancer un projet aussi mal préparé ? On doit comprendre pourquoi et comment c'est arrivé pour ne pas répéter les mêmes erreurs dans l'avenir. Pour éclaircir

tout ça, j'ai donné la directive au Secrétaire général du gouvernement de préparer un décret pour lancer une enquête publique et indépendante dans les meilleurs délais », écrit-il.

« Le gouvernement ne va pas se défiler »

M. Legault a également demandé à David Bhan, son bras droit et le patron de tous les fonctionnaires, « de s'inspirer des propositions faites par les partis d'opposition et de faire en sorte que le travail soit complémentaire aux travaux de la VG et de l'AMP ».

François Legault souhaite que l'enquête publique se déroule « rapidement, qu'on puisse enfin faire toute la lumière ».

Si, après ces enquêtes, on doit agir et sanctionner des responsables, on va le faire. Je n'hésiterai pas. Je me suis engagé à ce que nos dirigeants soient imputables et je vais respecter mon engagement.

François Legault

« Quand il y a des ratés au gouvernement, même si c'est au sein d'une société d'État, au bout du compte, c'est nous qui sommes redevables à la population et on doit assumer cette responsabilité », soutient-il.

Le premier ministre insiste : « Le gouvernement ne va pas se défiler de ses responsabilités. On va aller au fond des choses, on va analyser ce qui n'a pas fonctionné et on va rectifier le tir. »

Un rapport final avant le 30 septembre, réclame le PLQ

Samedi, le Parti libéral du Québec (PLQ) a rendu publique une proposition de mandat pour une enquête publique autour de deux axes :

« Établir clairement toute l'information transmise, depuis le début du projet CASA [Carrefour des services d'affaires, qui comprend la plateforme SAAQclic], au Conseil d'administration de la SAAQ, aux ministères concernés, aux cabinets des ministres et aux ministres eux-mêmes, et [...] statuer sur son exactitude et sa complétude ; Enquêter sur les circonstances ayant mené à la décision du Conseil d'administration de la SAAQ, en septembre 2022, de prioriser un scénario qui visait à contourner un « risque médiatique et politique élevé » en lien avec un dépassement de coûts de 222 millions de dollars et [...] vérifier toute implication, directe ou indirecte, des ministres du gouvernement du Québec ou de leur cabinet quant à cette décision. »

Le PLQ veut un rapport final au plus tard le 30 septembre.

Dimanche, le Parti québécois (PQ) a formulé sept demandes pour la tenue d'une enquête publique. Il veut « que le mandat porte à la fois sur le fiasco SAAQclic et sur l'ensemble de la transition numérique gouvernementale, incluant des dépassements de coûts de 228 millions à Santé Québec ».

Il faut que cette enquête soit « rapide » et « sans spectacle ». « Nous n'avons pas besoin d'une commission Charbonneau 2.0 », selon le PQ, qui veut un rapport avant juin 2026 « au

maximum ». Le premier ministre doit s'engager à ne pas déclencher une élection avant la publication du rapport final, ajoute-t-il. Il demande que tous les partis politiques soient en accord avec le choix du commissaire.

Encadré(s) :

D'autres réactions

Il est clair qu'une enquête devra permettre aux Québécois de savoir rapidement, bien avant les prochaines élections, le degré de connaissance des ministres tout au long du projet et le niveau d'ingérence politique dans le camouflage du 222 millions lors des élections de 2022.

Le chef intérimaire du Parti libéral du Québec, Marc Tanguay

Déclencher une commission d'enquête publique sur le fiasco SAAQclic était la seule façon pour François Legault d'éviter d'entacher son intégrité et de faire la lumière sur le gaspillage de 500 millions d'argent public. Pour aller au fond des choses et éviter d'autres fiascos, il faut que le mandat de la commission d'enquête publique soit élargi à l'ensemble de la transformation numérique des services de l'État.

La porte-parole de Québec solidaire, Ruba Ghazal

C'était la seule décision à la lumière des révélations tout au long de la semaine et de la réticence constante du gouvernement à fournir de l'information fiable et véridique. Les Québécois méritent et veulent une vraie enquête pour aller au fond des choses.

Le chef du Parti québécois, Paul St-Pierre Plamondon

Ça s'imposait ! Faut maintenant s'assurer que le travail se fera rapidement. Pas question d'une enquête qui dure deux ans, avec une longue liste de recommandations bureaucratiques, sans nommer, ni accuser, les responsables politiques. Ça doit être une opération pour aller au fond des choses, pas un prétexte pour que le gouvernement ne réponde plus aux questions sur le sujet et affirme attendre les conclusions avant de se prononcer.

Le chef du Parti conservateur du Québec, Éric Duhaime

Qu'est-ce qu'une commission d'enquête ?

Les enquêtes publiques, aussi appelées commissions d'enquête, sont rares. Elles servent à examiner le bien-fondé de décisions prises par les ministères et les organismes publics. Lorsqu'une enquête est déclenchée, un groupe d'experts est mandaté par le gouvernement du Québec. Ce groupe est présidé par un ou plusieurs commissaires, chargés de formuler des recommandations aux autorités concernées ou – si nécessaire – à l'Assemblée nationale. Contrairement à un procès, aucun blâme concret, aucune détermination de responsabilité comme un verdict de culpabilité n'est formulé à l'issue d'une enquête. Celles-ci servent plutôt à éclaircir des situations d'intérêt public, pour en comprendre les tenants et aboutissants.

Les enquêtes publiques au Québec, depuis l'an 2000

2021 : Commission Laurent – les droits des enfants et la protection de la jeunesse
2019 : Commission Viens – les relations entre les Autochtones et certains services publics
2017 : Commission Chamberland – protection de la confidentialité des sources journalistiques
2015 : Commission Charbonneau – octroi et gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction
2011 : Commission Bastarache – processus de nomination des juges
2007 : Commission Johnson – viaduc de la Concorde
2005 : Commission Lesage – dépassements de coûts et de délais du chantier de la Société Papiers Gaspésia de Chandler
2002 : Commission Séguin – déséquilibre fiscal
2000 : Commission Moisan – allégations relatives à la divulgation de renseignements fiscaux et de nature confidentielle

Éric Martel, La Presse